



Par Myriam Djegham,
Secrétaire fédérale du CIEP-MOC Bruxelles

LE FEMINISME AU CŒUR DU MOUVEMENT SOCIAL

Monologue de salon :

« Elles n'en ont pas marre de se plaindre ? Toujours à jouer les victimes. Soit disant qu'elles auraient une double journée de travail, après le boulot salarié, le boulot à la maison. Mais ce n'est pas un problème vu qu'elles travaillent souvent à temps partiel – involontaire, bon, mais c'est indispensable pour assurer la flexibilité dans certains secteurs - et qu'elles font leur ménage (enfin le nôtre) par des femmes migrantes - OK c'est surtout pour les familles friquées, donc certainement pas celles qui sont à temps partiel, mais bon....

Et puis il faut pas nier qu'elles savent mieux prendre soin des autres que nous, c'est pour ça qu'on les retrouve plus dans certains boulots - bon globalement moins bien payés que d'autres secteurs mais c'est moins rentable aussi... quoique... les maisons de repos c'est un secteur d'avenir investi par les multinationales. Ca me rappelle que j'avais prévu d'acheter des actions.

En fait, les femmes sont indispensables pour faire gratuitement ou pas cher ce que nos services publics ne peuvent pas assumer - t'imagines sinon combien il faudrait payer d'impôts...

Qu'est-ce que le capitalisme serait sans elles ? Faudrait pas que le mouvement ouvrier s'en soucie trop sinon ensemble, ils pourraient mettre à mal notre super système économique qui génère tant de richesses - pas vraiment partagées mais on ne peut pas tout avoir ! -. Heureusement, toutes les féministes ne sont pas de gauche et les travailleurs pas tous féministes. Si la convergence devait se faire, il suffirait d'amener le débat sur le port du voile pour que tout le monde s'étripe. Ces clivages nous servent, comme



les questions identitaires – de là à croire que nous, qui voulons à tout prix préserver le système comme il est, nous alimenterions les divisions...

Les femmes se plaignent d'un manque de reconnaissance mais elles ont une journée internationale par an alors qu'il n'y a rien pour les hommes - bon heureusement certaines ont oublié qu'elles l'ont obtenue par des luttes d'ouvrières pour obtenir des droits -. En fait, elles ont autant d'opportunités que les hommes de décider des politiques à mener, suffit de voir qu'il y en a qui réussissent bien comme Maggie De Block ou Theresa May – des pareilles on en voudrait bien plus pour liquider la sécu et mener des politiques de droite. »

Le point de vue est clair. Il révèle à quel point patriarcat, capitalisme et racisme non seulement font bon ménage mais s'articulent et se renforcent. Et en face ? Comment articulons-nous nos analyses et nos actions pour faire face à ce rouleau compresseur ? Quelle analyse faisons-nous des dimensions genrées du marché du travail et de l'accès à la santé ? Quelle place octroyons-nous à une lecture genre et au féminisme dans nos organisations ? Quelles inspirations pouvons-nous tirer des mouvements féministes à travers le monde, du féminisme décolonial, de la mobilisation des femmes musulmanes ? Quelles articulations et convergences construire entre luttes contre le sexisme, le racisme et le capitalisme ? C'est ce à quoi ce Chou tente de répondre.



SOULÈVEMENTS FÉMINISTES À TRAVERS LE MONDE ET CONVERGENCE DES LUTTES



Par Héloïse Husquinet,
du Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE)

Des mouvements politiques portés par les femmes se sont multipliés un peu partout dans le monde depuis l'année 2016. Liés à des événements spécifiques selon les pays ou communs à la culture patriarcale, certains d'entre eux ont été ponctuels, tandis que d'autres ont remis sur le tapis des débats plus généraux concernant la capacité des féministes à faire mouvement, malgré leurs différends et la multiplicité de leurs appartenances. Esquisser ici une géographie exhaustive des mouvements féministes dans le monde tient de l'impossible, tant ils sont nombreux, variés et encore, pour certains, mal connus de nos regards euro-centrés. Néanmoins, on peut observer des convergences parmi ceux des mouvements qui ont émergé en Europe et sur le continent américain dans les mois qui ont précédé et suivi l'élection de Donald Trump. Les Women's March, les manifestations des mouvements Ni Una Di Meno et Ni Una Menos et la grève internationale du 8 mars dernier semblent en effet faire front à travers le désir commun d'une transformation structurelle de la société qui serait basée, notamment, sur la mise à mal du système capitaliste.

Il y a un an, en janvier 2017, des milliers de femmes sont descendues dans les rues pour protester contre l'investiture de Donald Trump et les valeurs (sexistes, racistes, climato-sceptiques) représentées par le nouveau président. L'organisation de la marche a remis au centre des débats la question de l'intersectionnalité des discriminations. C'est-à-dire la nécessité de reconnaître que certains groupes sociaux se situent à l'intersection de plusieurs formes d'oppression, qui ne s'ajoutent pas simplement les unes aux autres mais se renforcent l'une l'autre et nécessitent donc d'être considérées et déconstruites parallèlement. Les femmes racisées ont ainsi insisté sur les privilèges dont jouissent toujours les femmes blanches (dans la société américaine et ailleurs) et l'importance de ne pas négliger le racisme toujours bien à l'oeuvre dans la population et parmi les femmes elles-mêmes.

Sans résoudre de facto ces inégalités, ces tensions ont au moins permis d'aboutir à la création d'un comité organisateur de la marche plus représentatif de la diversité « raciale » des femmes américaines et à l'expression de revendications qui tiennent compte de tou.te.s. La charte de la Women's March défend des revendications clairement inclusives (elles concernent les femmes natives et migrantes, mais aussi les autres minorités et l'ensemble des travailleur.se.s) et affirme la volonté du mouvement d'œuvrer à une transformation structurelle (au niveau social, politique et économique) de la société pour que cessent les rapports asymétriques entre genres, et de manière générale toutes les formes d'oppression et de domination d'un groupe social sur l'autre. L'ampleur et la dimension internationale de cette Women's March doivent être soulignées. Ce ne sont pas seulement des

femmes américaines qui ont réagi à l'appel, mais des individus de tous genres, origines sociales et « raciales », aux quatre coins du monde (les organisatrices comptent jusqu'à six millions de participant.e.s en tout).

A l'occasion du 8 mars, journée de lutte pour les droits des femmes, un appel international à la grève a eu lieu, relayé par quarante-neuf pays. Il a été rejoint, en Italie, par le mouvement italien « Non Una di Meno ». Ce mouvement est inspiré du mouvement argentin « Ni Una Menos », luttant contre les violences faites aux femmes et, de manière plus générale, contre l'oppression systémique des femmes dans la société. Il existe depuis l'année 2015, durant laquelle, au mois de juin, 500 000 personnes ont manifesté en Argentine pour dénoncer les féminicides en criant « Ni Una Menos » (« Pas une de moins »). Ce cri et ce combat ont été repris par les militantes du collectif Non una di Meno à Rome en 2016. Le collectif a pris part à la grève internationale, après avoir précisé ses revendications et ses positions politiques lors d'une Assemblée Nationale, les 4 et 5 février 2017. Non Una Di Meno salue la renaissance du mouvement féministe en Italie, connecté à d'autres mouvements au niveau international. En effet, en octobre 2016, le Czarny Protest (« Black Protest », en référence aux habits noirs portés par les femmes lors de la grève) a réuni cent mille femmes dans les rues de Pologne contre un nouveau projet de loi à l'initiative des organisations « pro-vie », visant à interdire totalement l'avortement, même en cas de viol ou de grossesse menaçant la vie de la femme enceinte¹. Au même moment, des grèves avaient lieu en Islande contre le gender pay gap (écart salarial selon le genre) et en Irlande contre le 8ème amendement, interdisant l'avortement. En février, plusieurs mobilisations ont eu lieu contre la dépénalisation de la violence domestique en Russie, sur le territoire russe mais aussi en France.

Les revendications politiques du mouvement Non Una Di Meno convergent avec celles de la Women's March. La marche de Washington n'était ni un one shot, ni un phénomène exclusivement américain. Mais plutôt le symptôme qu'un nouveau mouvement international peut prendre forme. Un mouvement à la géographie particulière, mêlant le local et le global, le matériel et le virtuel, qui se trame sur les réseaux sociaux mais s'incarne et évolue dans la rue. Les textes écrits par le Collectif Non Una Di Meno confirment la portée révolutionnaire du féminisme qui était en germe dans la marche de Washington. C'est bien d'une transformation systémique que rêve cette « Internationale féministe », dont le combat commun serait le refus des rapports de domination et d'exploitation, centraux dans le système capitaliste :



¹ Le projet de loi a été abandonné suite aux grèves. En 2018, un nouveau projet de loi menace de supprimer le 3e motif légal d'IVG (la malformation du fœtus, motif qui concerne 95% des causes d'IVG en Pologne).



« Comment construisons-nous une dynamique qui exige des changements systémiques et qui combatte le modèle néolibéral, néoconservateur, raciste et patriarcal dominant ? Nous considérons que nous nous trouvons dans un processus d'accumulation d'un nouveau type, dans lequel les luttes résonnent et travaillent ensemble, en puisant leur force dans leur intersectionnalité. (...) Nous tissons un nouvel internationalisme. A partir des situations concrètes qui sont les nôtres, nous interprétons la conjoncture. Nous voyons comment face au virage néo-conservateur dans notre région et dans le monde, le mouvement de femmes émerge comme une puissance d'alternative. Que la nouvelle « chasse aux sorcières » qui vise aujourd'hui ce qu'elle appelle « l'idéologie de genre » tente justement de combattre, de neutraliser notre force et de briser notre volonté. Face aux multiples dépouillements, aux expropriations et aux guerres contemporaines qui prennent la terre et le corps des femmes comme territoires de prédilection pour leurs conquêtes, nous faisons corps politiquement et spirituellement.²»

En Belgique, la marche contre les violences faites aux femmes organisée le 25 novembre dernier a réuni plus de deux mille personnes. Une plate-forme a également été créée par plusieurs associations pour dénoncer et recenser les féminicides, à l'instar du travail mené par les associations féministes en Amérique latine. Lutte contre toutes les formes d'oppression, volonté de prendre en considération les particularités liées à la position de chacune, vision systémique des dominations (rejoignant par là le combat des écoféministes),... Ces perspectives sont porteuses d'espoir et d'élan. Reste à voir comment ces différents mouvements parviendront à faire route commune. Plus récemment, la vague des #metoo et les événements liés à la dénonciation des cas de harcèlement sexuel indiquent que la parole circule. Mais on

veut espérer qu'elle apporte un changement structurel, dans le quotidien des relations sociales et professionnelles, sans se limiter aux effervescences médiatiques. D'autant que de nombreuses femmes peinent à se reconnaître dans les prises de position d'une partie de la population perçue comme « glamour » et nantie, malgré les initiatives de certaines personnalités pour que cette prise de parole ne mette pas en danger l'avenir professionnel et la sécurité économique des plus humbles (voir l'association « Time's up » défendue par Natalie Portman). Ajoutons enfin que malgré la visibilité croissante du mouvement afroféministe, la voix des femmes africaines et afrodescendantes reste encore trop peu entendue. Les féministes blanches ont du chemin à parcourir dans la remise en question de leurs privilèges et de leur ethnocentrisme. Femmes sahraouies, étudiantes sud-africaines, alliance féministe Womin de l'Afrique de l'Est, pour n'en citer qu'une infime partie, des femmes se battent tous les jours sur les terres d'Afrique pour sauver leur peau, leur dignité, leur liberté.

Qui en parle ? Est-il possible de parler au nom de toutes les femmes ? Comment faire mouvement et rester unies malgré la divergence des priorités (économiques, juridiques, culturelles) ? Sans invisibiliser les formes de discriminations particulières ? Comment conjuguer les luttes, partir de soi sans invisibiliser le reste du monde ? Chaque moment de rassemblement et d'expression place les féministes face au même danger - outre les récurrents backlashes : élaborer un « Nous » qui fonctionne lui-même comme une force contre la force d'oppression qu'il cherche à détruire. D'où la nécessité d'en distinguer les voix et de les faire dialoguer sans relâche.

² <https://www.contretemps.eu/greve-transnationale-femmes-8-mars/>



ANTICAPITALISME ET FÉMINISME : QUELLE SOLIDARITÉ DES LUTTES ?



Par Cécile De Wandeler,
Bureau d'étude de Vie Féminine

Depuis plusieurs décennies, des intellectuel-le-s et militant-e-s pensent les rapports théoriques et pratiques entre marxisme et féminisme ou en tout cas entre la lutte contre le capitalisme et la lutte contre le patriarcat. Pendant longtemps, ces articulations ont essentiellement été pensées sur le registre de la hiérarchie : l'oppression des femmes devait essentiellement être vue comme une conséquence du capitalisme ou une oppression secondaire. Les luttes sociales ne se construisaient donc qu'à travers le prisme du rapport capitaliste, économique.

Théorie des 2 systèmes

Dans son article « *Vers une « union queer » du marxisme et du féminisme ?* », Cinzia Arruzza, questionne la théorie des deux systèmes, c'est-à-dire l'idée selon laquelle le système capitaliste et le système patriarcal seraient deux systèmes autonomes ayant des histoires et des logiques tout-à-fait distinctes. D'un côté, il apparaît clairement que le patriarcat, même s'il est largement répandu, ne peut pas se limiter à une vision « universelle », c'est-à-dire qui ne varierait pas dans ses expressions et ses conséquences en fonction des conditions matérielles de chaque société et en particulier des rapports de production qui y dominent. De l'autre, si le capitalisme fonctionne sur base de l'exploitation de la force de travail comme système autonome, comment expliquer les spécificités et les hiérarchies que rencontrent les femmes ou les personnes racisées ? Dans les rapports économiques tout du moins, il ne devrait pas y avoir de telles « différences » si n'existaient pas aussi d'autres rapports d'oppression avec leurs logiques propres. Cette vision des deux sphères séparées se heurte donc aux faits mais pose aussi problème au niveau des stratégies de luttes en favorisant trop facilement la vision de l'oppression de genre comme une oppression secondaire et en niant par là-même qu'hommes et femmes d'une même classe peuvent avoir des intérêts divergents ou en tout cas ambivalents.

C'est pourquoi Cinzia Arruzza invite donc à intégrer ces deux rapports sociaux de classe et de sexe — voire ces trois si on prend en compte les rapports de race — dans une conception qui réinterroge également les rapports entre idéologie et économie ou entre superstructure et infrastructure. En effet, l'oppression des femmes se décline profondément sur ces deux axes : elle prend forme dans l'exploitation de leur force de travail, tant dans le cadre des rapports de production capitalistes que des rapports de reproduction sociale (enfantement, éducation, care), mais elle s'exprime aussi à travers le mépris, la non-reconnaissance, les multiples violences à l'égard des femmes (violence dans le

ménage, violence sexuelle, exploitation sexuelle, marchandisation du corps de la femme dans les médias, harcèlement), en raison de leur sexe, indépendamment de tout rapport de classe.

Redistribution ou reconnaissance ?

Récemment, Nancy Fraser a également tenté d'éclairer ces enjeux pour les luttes sociales à travers les deux paradigmes de « redistribution » et de « reconnaissance ». Les luttes sociales se sont concentrées sur la lutte pour la redistribution, quand d'autres luttes comme le féminisme ou l'antiracisme ont développé des stratégies multiples portant des revendications pour la redistribution des ressources mais aussi des revendications en termes « identitaires », c'est-à-dire pour des droits, des expressions « culturelles », une reconnaissance de leur valeur propre en tant qu'être humain. Il arrive bien sûr que ces deux « stratégies » rentrent en contradiction. Difficile par exemple de concilier d'une part les demandes de changements économiques qui permettraient de dépasser la différenciation qui s'opère sur base du sexe (sécurité sociale, emploi, etc.), et d'autre part, la volonté d'agir sur les mentalités en « revalorisant » certaines différenciations (ex. care, images et stéréotypes, etc.). Nancy Fraser propose donc de combiner 2 approches :

- une approche « affirmative », soit des « mesures face aux injustices économiques et culturelles, qui ne mettent pas en question la structure qui les produit (ex. les politiques d'assistance, de charité ou le multiculturalisme, qui présupposent la permanence des groupes existants tels qu'ils sont) » ;
- une approche « transformative » qui vise à mettre en question la structure d'où découlent les injustices, que ce soit en termes « économiques » ou dans la sphère « culturelle » (ex. déconstruction des identités de genre).

Vers une solidarité des luttes

Pour Cinzia Arruzza, « *un projet politique qui vise à la création d'un nouveau mouvement ouvrier ne peut que s'interroger sur la façon dont genre et race exercent une influence sur la composition sociale de la force de travail et sur sa subjectivation politique en tant que classe. Cela nécessite de dépasser la question de « l'oppression première » qui a divisé mouvements féministes et mouvement ouvrier dans les dernière décennies. Ce qui est intéressant n'est pas tant de savoir si la contradiction entre capital et travail est plus importante ou davantage « première » que l'oppression des femmes, mais plutôt de comprendre la façon dont toutes deux sont désormais entièrement imbriquées dans les rapports de production capitalistes et dans l'ensemble*

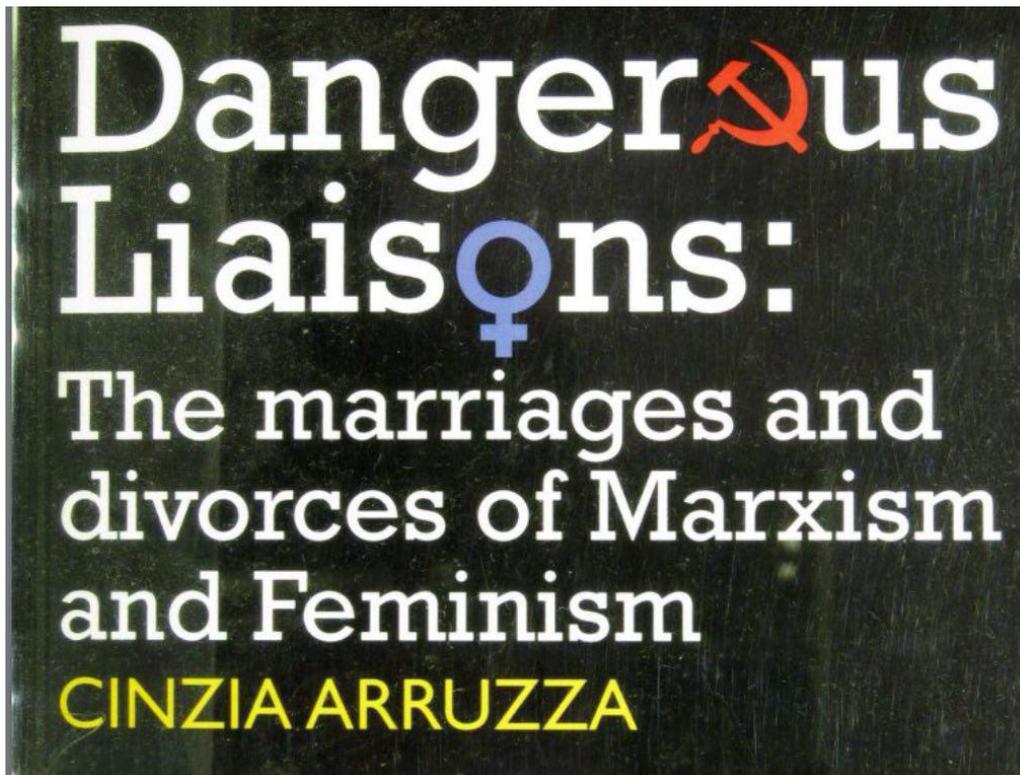


¹ <https://www.contretemps.eu/union-queer-marxisme-feminisme/>

des relations de pouvoir du capitalisme, ce qui donne lieu à une réalité complexe. »

A Vie Féminine, nous sommes pleinement convaincues qu'il faut lutter conjointement contre trois systèmes de domination : patriarcat, capitalisme et racisme, car les inégalités et les rapports d'exploitation se recomposent sans cesse. Face au constat que le mouvement social ne défendait pas les réalités et inégalités spécifiques que rencontraient les femmes dans les rapports socioéconomiques (ex. familialisme de la sécurité sociale, discriminations dans l'emploi, ségrégations horizontale et verticale, etc.), mais aussi que d'autres mécanismes conditionnaient la vie des femmes (socialisation dans la sphère privée, violences, images stéréotypées, subordination dans la famille, etc.), l'option féministe est devenue une évidence que nous devons combiner à notre héritage de mouvement ouvrier.

Mais nous voyons aussi qu'une lutte féministe qui ne prend pas en compte les rapports de classe et de race condamne les femmes à reproduire entre elles des rapports de domination inacceptables, que ce soit dans l'exploitation de leur travail (ex. sous-traitance des tâches domestiques à des femmes aux statuts précaires) ou dans la sphère culturelle (ex. instrumentalisation du féminisme à des fins racistes). C'est pourquoi nous reconnaissons aussi les apports théoriques de militantes du « black feminism », comme bell hooks², qui nous oblige à voir les intersections et les contradictions possibles entre différentes luttes de femmes. Rappelons-nous par exemple qu'un combat-phare du féminisme « occidental », celui pour la contraception et l'avortement, se heurte à certaines réalités bien différentes vécues par des femmes de classes populaires ou racisées : les avortements ou stérilisations forcées, les placements d'enfants, etc. C'est uniquement en entendant ces réalités et en les rattachant clairement à des systèmes d'oppression complexes et entrelacés que nous pouvons commencer à construire des alliances et des solidarités politiques pour aboutir à des transformations sociales vers une société égalitaire, solidaire et juste.



² <http://www.axellemag.be/bell-hooks-feministe-visionnaire/>



SYNDICALISME ET FÉMINISME FONT-ILS BON MÉNAGE ?

Marie-Thérèse Coenen
Centre d'animation et de recherche en
histoire ouvrière et populaire [CARHOP]

Le syndicalisme est un mouvement social qui veut changer les rapports de pouvoir, entre les détenteurs du capital, propriétaires des moyens de production et les travailleurs qui n'ont que leur force de travail à échanger. Dès qu'un petit groupe de salarié.e.s est soumis à une même autorité patronale, il s'organise pour défendre ses intérêts. La première forme d'organisation est le compagnonnage, mais ne font partie de l'association que ceux qui exercent le même métier : typographes, chapeliers, souffleurs de verre à canon, etc. Les ouvrières, comme les apprentis et autres catégories professionnelles, sont exclues de cette entraide. Le syndicalisme moderne naît quand l'association professionnelle défend tous les travailleurs sans distinction de métiers, de sexe et d'âge. Il émerge au milieu du XIXe siècle dans l'industrie textile. Des travailleuses vont d'ailleurs s'organiser en syndicats féminins pour représenter leurs propres intérêts. Les différentes formes d'organisations syndicales vont cohabiter pendant plusieurs décennies et ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale qu'un travail de centralisation s'opère pour construire un mouvement syndical solide et revendicatif. Après la Seconde Guerre mondiale, la signature du Pacte social donne aux représentants syndicaux et patronaux, un espace de discussion et une reconnaissance mutuelle comme interlocuteurs sociaux¹.

Un mouvement social inamical pour les travailleuses

Les travailleuses restent à la marge de ce puissant mouvement social. Tout d'abord, une idée, généralement admise, est qu'elles sont de passage. Elles entrent sur le marché du travail, comme jeunes et en sortent au mariage ou à la naissance du premier enfant. Il n'y a quasi aucune solution de garde pour les petits et pour beaucoup, c'est la mission naturelle de la femme -les chrétiens ajouteront « le devoir sacré » - d'éduquer les enfants. L'idéal pour un ouvrier, socialiste ou chrétien, est d'avoir sa femme à la maison. Elle échappe ainsi à l'exploitation patronale et aux mauvaises conditions de travail pour ne gagner de toute façon qu'un salaire de misère. La bataille pour le revenu du chef de ménage et l'attribution de droits sociaux aux membres adultes de son ménage trouve ainsi sa justification.

Un autre cliché traverse l'histoire syndicale : elles sont allergiques au syndicalisme. Est-ce un manque de conscience de classe de leur part, un refus de se solidariser ? Plus pragmatiquement,

pour ces dernières, les cotisations syndicales sont trop élevées pour leur salaire de misère. De plus, elles n'ont pas les mêmes droits qu'un travailleur masculin et le syndicat ne défend guère leurs intérêts. Les propagandistes critiquent aussi leur manque d'engagement dans l'organisation syndicale : elles ne viennent pas aux réunions, ne créent pas de rapport de forces. Or c'est le seul langage que comprend le patronat. La longue grève des travailleuses à la Fabrique nationale d'armes de guerre à Herstal de février à mai 1966 offre un beau démenti à ce stéréotype. Les militantes syndicales - elles existent - dénoncent cette hypocrisie et soulignent chaque fois que c'est possible, la situation des femmes dont le poids de la famille pèse sur les épaules. Après le travail viennent le ménage, les enfants et le devoir conjugal. Le temps passé à militer est mal vu et peut amener des tensions inutiles avec le conjoint.

À partir des années 1950, mais surtout pendant les "golden sixties", les travailleuses restent sur le marché du travail. Mieux formées, elles forcent les portes de professions qui leur étaient inaccessibles vu la ségrégation existante. Mais les années passent et les salaires féminins restent nettement inférieurs à celui des hommes. Beaucoup de postes leur restent inaccessibles vu les « qualités » physiques ou autres exigées, soit ils sont étiquetés métiers féminins ou métier masculin, soit une législation protectrice leur en interdit l'exercice. Les promotions sont quasi inexistantes, la formation continuée en entreprise inconnue pour les femmes. Tout se passe comme si elles étaient éternellement en puissance d'enfanter. Un homme qui se marie gagne en stabilité et en fidélité à l'entreprise qui l'emploie. Une femme qui se marie, est une « absente potentielle » et ne va donc pas s'investir. Les stéréotypes ont la vie dure tant du côté patronal que syndical. Les militantes passent à l'offensive. Elles revendiquent une place dans le mouvement syndical. Les commissions syndicales des femmes à la CSC et les Commissions du travail des femmes à la FGTB seront les lieux pour faire entendre leur voix. Concrètement, la FGTB adopte la Charte de la travailleuse (1967), la CSC, le statut de la travailleuse (1968). Ces textes déclinent un projet que le mouvement syndical s'engage à porter pour permettre d'atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes. Si elles sont désormais entendues, le chemin est encore long pour que le cahier de revendications syndicales intègre leurs aspirations. Aujourd'hui encore, l'écart salarial entre les hommes et les femmes, toutes les autres différences ayant été neutralisées, reste de 9 %².



¹ J'ai retracé cette histoire des relations entre les travailleuses et les organisations syndicales dans l'ouvrage Coenen M.-T., Syndicalisme au féminin, volume I 1830-1940, Bruxelles, CARHOP, 2008. Pour la période après 1945, je fais référence au volume II : Syndicalisme au féminin, volume II 1945-1983, dont la parution est prévue à l'automne 2018. Cet article est une avant-première.

² L'écart salarial entre les hommes et les femmes en Belgique, Rapport 2015, Bruxelles, IEFH, 2017.



Un mouvement social féministe réformiste qualifié de bourgeois !

Face à cela, le mouvement féministe plonge ses racines au XIX^e siècle, dans les inégalités de statut des hommes et des femmes. Le Code civil (1804) consacre l'infériorité juridique de la femme et sa mise sous tutelle de son père d'abord, de son époux si elle se marie. Elle n'a pas accès à l'éducation de qualité, est exclue de la sphère politique et soumise dans le domaine économique à son époux. Il y a une exception, la veuve, qui est émancipée de toutes ces tutelles oppressantes.

Les premières féministes vont donc revendiquer le droit à l'enseignement, à l'exercice d'un métier, à l'égalité salariale et civile. Elles sont réformistes : il faut changer les lois pour permettre l'autonomie des femmes. Un deuxième combat sera celui des droits politiques. Sur le plan social et économique, un courant plus radical dénonce les mesures protectrices qui visent les seules travailleuses, à l'exclusion de la protection de la maternité, car disent-elles, c'est les exclure de nombreux emplois bien rémunérés et de qualité. Si le travail est dangereux pour les femmes, il l'est tout autant pour les hommes.

Les syndicalistes vont rejeter ces féminismes qu'ils qualifient de "bourgeois", ignorant des réalités ouvrières. Mais quelle différence entre ces pionnières qui revendiquent des métiers et des salaires décents pour les travailleuses, et Émile Vandervelde ou Jules Destrée, tous deux issus de la bourgeoisie libérale ? Certaines militantes féministes comme Émilie Claeys [1855-1943]³ sont ouvrières, mais elles ne sont guère écoutées. D'autres comme Émilienne Brunfaut-Steux [1908-1986]⁴, fille d'un militant socialiste à Dottignies, prennent le relais, mais elles devront batailler pour gagner une légitimité au sein du mouvement syndical.

Dans les années 1970, la nouvelle vague féministe rompt avec le courant réformiste. Pour ces nouvelles féministes, la société postindustrielle est bâtie non seulement sur un capitalisme inégalitaire et sauvage, mais également sur le patriarcat. Le slogan, « révolutionnaires de tous les pays, qui lave vos chaussettes ? », scandé dans toutes les assemblées féministes, renvoie à la dimension privée de la lutte des classes et au rôle conscient ou inconscient de l'oppression et de l'exploitation des femmes par les hommes. Ce qui entraîne un certain malaise dans le chef des syndicalistes. S'ils sont honnêtes avec eux-mêmes, ils devraient se sentir concernés et se questionner comme acteur politique, mais aussi comme individu sexué, dans leurs pratiques syndicales et dans leur vie privée. C'est également le talon d'Achille des féministes. L'opresseur qu'elles pointent, est aussi l'homme avec lequel, elles sont le plus souvent liées par des liens affectifs profonds et importants.

Le mouvement néo féministe est multiforme, mouvant, peu structuré vu son aversion à toutes formes d'organisation issues du patriarcat. Il est traversé par un courant autogestionnaire et révolutionnaire. Bref, il est peu compatible avec une structure aussi pyramidale qu'est le syndicat. Mais le néoféminisme marque de son empreinte la société et percole aussi sur les mentalités des syndicalistes : les générations qui arrivent à la tête des organisations dans les années 1980 et 1990 intègrent cette nouvelle donne. Les militantes se chargeront d'ailleurs de le leur rappeler. Le syndicalisme devra traiter des nouvelles questions. Outre l'égalité salariale qui traverse toute l'histoire des rapports sociaux de genre dans le domaine du travail, il y a la question de la double journée, des droits sociaux, des carrières féminines, du plafond de verre ou du plancher collant mis en avant par les travaux féministes, mais aussi le harcèlement sexuel sur les lieux de travail. Les campagnes de sensibilisation lancées en 1986 par Miet Smet, alors secrétaire d'État à l'Environnement et à l'Émancipation, « sex-collègue, ex-collègue », aboutissent à l'obligation d'ajouter un avenant aux règlements de travail formalisant les procédures à suivre en cas de plainte⁵. Elles seront le déclencheur d'une prise de conscience plus large sur le harcèlement moral, démontrant s'il est encore nécessaire, que les mesures promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes améliorent la situation de tou.te.s⁶.



³ Voir Rubinstein É., « Hommage à Émilie Claeys, féministe socialiste, rayée de l'histoire », *Chronique féministe*, mars-avril 1986, p. 5-6 ; Van Dungen P., « Émilie Claeys », *Dictionnaire des femmes belges, XIX^e et XX^e siècles*, Éditions Racine, 2006, p. 104-107.

⁴ Puissant J., « Émilienne Steux », *Dictionnaire des femmes belges, XIX^e et XX^e siècles*, Éditions Racine, 2006, p. 517-519, Jacques C., « Émilienne Brunfaut (1908-1986) : du syndicalisme au féminisme ? », *Sens public. Revue web internationale*, 2009/05 www.sens-public.org/spip.php?article684.

⁵ Arrêté royal du 18 septembre 1992 organisant la protection des travailleurs contre le harcèlement sexuel sur les lieux du travail, *Moniteur belge*, 7 octobre 1992.

⁶ Loi du 11 juin 2002 relative à la protection contre la violence et le harcèlement moral et sexuel au travail, *Moniteur belge*, 22.6.2002. Elle vient compléter la Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, *Moniteur belge*, 18.9.1996.



Femmes contre la crise (1980)

Des points de jonction existent entre femmes d'abord, avec la mobilisation du côté socialiste, en 1974, autour de la libéralisation partielle de l'avortement et de l'affaire Peers. Dès 1981, le collectif Femmes contre la crise (1981, 1982, 1983) mobilise et organise des grandes manifestations à Bruxelles, pour refuser l'exclusion des travailleuses du marché du travail. « Les femmes ne sont pas l'avenir de l'Onem », « Recht op arbeid, recht op dop », scande la foule. Face à la crise économique, elles se solidarisent pour dénoncer les mesures qui détricotent les droits des travailleuses : adoption du statut de cohabitant (1980) et signature au Conseil du travail de la convention collective n°35 sur le temps partiel (1981). Le Comité de liaison des femmes rassemble des déléguées de tous les partis politiques, des syndicats et organisations féminines et féministes. Il refuse que les travailleuses deviennent la variable d'ajustement dans les plans de résorption du chômage ou de redressement des budgets de la sécurité sociale, etc. Dans les entreprises aussi, la main-d'œuvre féminine sert d'ajustement à la crise et aux pertes d'emplois. Les féministes gardent en mémoire, le conflit qui, en 1982, oppose la délégation syndicale à Bekaert-Cockerill aux seules travailleuses, quand les délégués négocient pour 26 ouvrières, le temps partiel obligatoire en lieu et place de 13 licenciements. Les ouvrières rejettent cette décision et 13 d'entre elles sont licenciées. Elles gagneront leur procès pour fait de discrimination. Elles seront soutenues par les féministes et reçoivent l'aide de la Fédération syndicale de la FGTB de Charleroi. Proclamées en 1982 « femmes de l'année » par le Conseil national des femmes de Belgique, jamais elles ne seront réintégrées dans leur emploi⁷. Pendant plus de 30 ans, le Comité de liaison exercera sa mission de veilleuse d'alertes face à des décisions dont les conséquences pénalisent les femmes et les écartent du marché du travail ou d'un revenu décent. Inlassablement, il proposera des alternatives égalitaristes : individualisation des droits, crédit-temps, développement des services du « care », égalité dans la sécurité sociale, réforme fiscale, etc.⁸. En 2000, la Marche mondiale des femmes devient un nouvel espace d'intersectionnalité entre organisations de femmes et les syndicats⁹.

Comment atteindre l'égalité ?

Le 23 septembre 2004, les trois confédérations, CSC, FGTB, CGSLB signent la Charte Gender mainstreaming portant sur l'égalité des femmes et des hommes dans les syndicats. Cet engagement solennel d'intégrer le principe de l'égalité dans leurs structures et leur fonctionnement et de le poursuivre dans tous les domaines relevant de leur compétence [article 1] marque à la fois un aboutissement et un point de départ. Elle fait suite à une étude commanditée par la Confédération européenne des syndicats¹⁰ sur la participation syndicale des femmes et leur prise de décisions. Malgré une forte syndicalisation des salariées, 48 % en Belgique, cette étude observe l'absence d'une véritable mixité dans les structures syndicales et une sous-représentation dans les organes de direction au regard de leur taux d'affiliation. Dans ce contexte, l'adoption du Gender mainstreaming devient le moyen de développer des bonnes pratiques : établir des données statistiques selon le sexe, favoriser les politiques d'action positive, analyser toutes les décisions, internes et externes et leurs impacts sur les groupes d'intérêts masculins et féminins, l'appliquer dans tous les lieux de la négociation paritaire, etc. Chacun s'engage aussi à se donner les moyens d'une évaluation, et, d'intégrer cette approche dans la formation syndicale¹¹. Saskia Ravesloot qui consacre sa thèse de doctorat [2011] à étudier l'impact de l'adoption de la Charte sur les pratiques syndicales¹², souligne qu'elle a été un déclencheur et a mis à l'agenda la question de la participation des femmes. Cela n'a pas suffi pour changer les mentalités et intégrer totalement le principe d'égalité, mais le processus est en marche...

À travers ce parcours rapidement esquissé, féministes et syndicalistes ont trouvé, à travers l'histoire, des terrains de dialogue, mais l'action des premières reste l'aiguillon nécessaire pour rappeler que l'égalité formelle entre les hommes et les femmes doit se traduire par une égalité réelle dans la vie professionnelle et sociale.

⁷ ARCQ É., PICHault C., « L'affaire Bekaert-Cockerill », Courrier hebdomadaire du CRISP, n°1057-1058, 27 avril 1984.

⁸ Mémoire et positions du Comité de liaison sont disponibles sur le site www.amazone.be

⁹ CHOQUE P., DRION C., *Moi, les féministes, j'ai rien contre, nos désirs font désordre*, Bruxelles, Éditions Luc Pire et Le monde selon les femmes, 2004.

¹⁰ Confédération européenne des syndicats, *Les femmes dans les syndicats : une nouvelle donne. Aperçu de la participation syndicale des femmes à travers l'Europe. Recommandation et exemples de bonnes pratiques*, CES, 2003. <https://www.etuc.org/fr/publications/les-femmes-dans-les-syndicats-une-nouvelle-donne#.WkuBxGZy7IV>.

GARCIA A.(ss.dir), *Le Deuxième sexe du syndicalisme européen. Une recherche sur les femmes et la prise de décisions dans les organisations syndicales. Étude de la littérature et enquête auprès des organisations affiliées à la CES, Groupe de sociologie wallonne, UCL, 1999.*

¹¹ DE JONG B., PIRCHER E., RANTF E., RAVESLOOT S., SILVERA R., STROOBANT M., *Gender mainstreaming in trade unions*, MSU Manuel, 2004. *Gender Mainstreaming dans les syndicats (ou approche intégrée de l'égalité) Guide-repère MSU*, Salzbourg, 2004. Paris www.iseres.org/msu.

¹² RAVESLOOT S., *Gender mainstreaming en vakbonden. Hindernissen en hefboomen voor een syndicaal gelijkheidsbeleid*, Brussel, VUBpress, 2011.

FEMMES ET EMPLOI : OÙ EN EST-ON EN 2018 ?



Gaëlle Demez,
Responsable nationale des Femmes CSC
et des CSC Seniors

En 2018, travailleuses et travailleurs ne sont pas encore sur pied d'égalité dans le monde du travail. Divers facteurs se cumulent et se renforcent les uns les autres pour former une réalité brutale et concrète : **un écart salarial de 21% en 2017¹**. Qu'est-ce qui se cache derrière ce chiffre ?

Le premier facteur qui crée cet écart salarial est le **temps partiel**. Aujourd'hui en Belgique, 43,9% des femmes et 9,6% des hommes travaillent à temps partiel². Parmi les salariés à temps partiel, 81% sont des femmes. Il faut cependant arrêter de croire les discours selon lequel «les femmes voudraient des temps partiels pour avoir une vie plus douce ». Notre expérience de terrain nous montre chaque jour le contraire : le travail à temps partiel est flexible, les conditions de travail peuvent y être pénibles, les législations en vigueur ne sont pas toujours respectées par les employeurs. De plus, le temps partiel va en général de pair avec un salaire peu élevé et peu de droit à la formation. Ce temps partiel a, du coup, des **répercussions négatives sur l'autonomie économique et financière des femmes**, tant au moment où il est exercé qu'en cas de perte d'emploi (chômage moindre, surtout pour les cohabitantes), de maladie (allocations moindres) qu'à l'arrivée à la pension³.

De plus, **la majorité du temps partiel est contraint**. Les secteurs qui recourent largement au temps partiel (grande distribution, titres services...) n'offrent pas d'autres possibilités d'emploi et sont récalcitrants à appliquer les législations pour faire évoluer les travailleur-euse-s vers le temps plein. Nous déplorons ainsi depuis des années la non-application de la législation relative au temps partiel dont la CCT 35⁴. Celle-ci est en passe d'être mieux appliquée, en sanctionnant les patrons qui ne proposent pas en priorité une augmentation du temps de travail aux travailleuses à temps partiel non-choisi (c'est-à-dire, avec une Allocations de Garantie de Revenu - AGR)... mais cette avancée risque d'être contrebalancée par l'extension des flexi-jobs !

Le « choix » du travail à temps partiel peut être posé en raison des **charges et responsabilités familiales** qui incombent encore généralement aux femmes. A ce sujet, nous déplorons toujours

le manque d'équipements et services collectifs accessibles à toutes et à tous, particulièrement dans l'accueil de la petite enfance. Une travailleuse qui « décide » de passer à temps partiel car elle ne parvient plus à nouer ses journées sur 24h et est au bord de l'épuisement n'a, en fait, pas le choix. C'est sa santé, physique ou psychologique (ou celle de ses enfants, parents âgés ou handicapés), qu'elle veut préserver.

C'est le même processus qui est à l'œuvre lorsque des travailleuses demandent un temps partiel car elles sont épuisées par leur travail. Il y a un manque de reconnaissance de la **pénibilité du travail dans les secteurs à majorité de femmes**. Un exemple : un des critères de la pénibilité du travail est le port de charges lourdes. Or, ce sont majoritairement des métiers dans lesquels on retrouve des hommes qui sont reconnus comme métiers pénibles pour raison de port de charges lourdes. OR, les puéricultrices, accueillantes d'enfants, infirmières, aides-soignantes, institutrices, accueillantes extra-scolaires... portent des charges lourdes — et précieuses ! — à longueur de journée en changeant nos bébés, en accueillant nos enfants à l'école, en aidant nos parents et grands-parents à « passer au fauteuil ». L'affirmation qui consiste à dire que les femmes ne savent pas porter de charges lourdes est bien un gigantesque stéréotype qui vient masquer les enjeux essentiels et freiner le progrès social. La pénibilité du travail est peu reconnue au niveau des métiers exercés majoritairement par des femmes⁵. Or, c'est aussi à cause de cette pénibilité que les femmes choisissent le temps partiel car elles ne tiennent plus physiquement.

Pour toutes ces raisons, nous préférons, dans l'immense majorité des cas, parler de « non-choix » que subissent les travailleuses à temps partiel.

La **ségrégation sectorielle** est le second facteur contribuant à l'importance de l'écart salarial. Les femmes sont majoritaires dans les secteurs des soins aux personnes (le care), dans les sciences sociales et humaines, dans l'enseignement, la grande distribution et le nettoyage... Elles sont minoritaires dans les secteurs de la construction, du métal, de l'informatique, de

¹ Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes, « L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique. Rapport 2017 », http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/rapport_ecart_salarial_2017.pdf

² Idem ibidem.

³ L'étude de 2015, d'EIGE, l'Agence Européenne pour l'Égalité de Genre, calcule **l'écart de pension dans notre pays à 31%** pour l'année 2012.

⁴ Nous parlons ici de la Convention Collective du Travail n° 35 du 27 février 1981 concernant certaines dispositions du droit du travail en matière de travail à temps partiel, modifiée par la Convention Collective de travail n° 35 bis du 9 février 2000. <http://www.cnt-nar.be/CCT-COORD/cct-035.pdf>

⁵ Pour creuser cette thématique : <http://www.etui.org/fr/content/search?SearchText=p%C3%A9nible+femme&x=0&y=0>



la finance, des sciences « dures ». Or, les salaires et les avantages extralégaux y sont beaucoup plus importants. Dès l'accueil de la petite enfance et l'école maternelle et primaire, un énorme travail reste à faire pour lutter contre les stéréotypes dans lesquels les garçons comme les filles sont enfermés. Il n'y a pas de jeux de garçons ni de jeux de filles ! Nos filles ont le droit d'occuper



l'espace dans la cour de récréation et doivent être incitées à prendre davantage la parole en classe. Penchez-vous sur les magazines publicitaires. Quels jeux retrouve-t-on sur les pages roses et les pages bleues ? Vers quels métiers ou fonctions de la société renvoient-ils ? Quels sont les salaires dans ces secteurs ?

A côté de la ségrégation sectorielle, **le plafond de verre** (ou ségrégation verticale) est également une réalité à laquelle les travailleuses sont toujours confrontées en Belgique en 2017. Selon une étude menée par l'HIVA et la FTU dans 20 Commissions Paritaires en 2010⁶, les femmes occupent systématiquement des fonctions inférieures aux hommes dans les entreprises, non parce qu'elles ont moins de compétences, mais parce qu'elles sont femmes !

Le facteur suivant à pointer comme contribuant à l'écart salarial est **la maternité**. N'est-ce pas honteux que les femmes soient pénalisées dans leur vie professionnelle parce qu'elles risquent de mettre au monde nos enfants ou qu'elles le font ? Dès l'entretien d'embauche, les travailleuses en âge de procréer sont confrontées à des questions privées sur leur désir de grossesse, leur situation conjugale, les possibilités qu'elles ont de caser leurs enfants en cas de maladie. Rares sont les hommes confrontés à ce type de question ! La campagne récente de l'Institut pour l'égalité entre les Hommes et les Femmes est éloquent à ce sujet « Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance d'Emma. Au boulot, ils le sont moins »⁷!

Au travers de ce descriptif des causes de l'écart salarial, nous sentons toujours la **puissance des stéréotypes** à l'œuvre dès la plus tendre enfance. Ceux-ci se concrétisent également dans des comportements inadéquats vis-à-vis des femmes sur leur lieu de travail. Les hashtags #metoo et #balancetonporc ont permis de libérer la parole des femmes qui ont enfin pu s'exprimer

sur le **sexisme ordinaire** qu'elles subissent au quotidien et sur les **violences sexuelles** dont elles sont victimes. Comme syndicalistes, nous sommes dans ces entreprises et nous sommes particulièrement attentifs-ives à soutenir les femmes victimes de violences au travail. Ainsi, une enquête de la CSC Alimentation et Services a pointé qu'une tiers des travailleuses des secteurs des titres services et des aides familiales a été victimes de violences sexuelles sur le lieu de travail ! A côté des violences faites aux femmes sur leur lieu de travail, les **conséquences des violences domestiques** sur le lieu de travail sont une réalité méconnue. Les travailleuses violentées à la maison sont souvent harcelées jusque sur leur lieu de travail par sms, par téléphone, le conjoint violent allant jusqu'à contacter les collègues ou la hiérarchie pour dénigrer la travailleuse. Dans ces cas, les collègues, la hiérarchie et les délégué-e-s syndicaux doivent soutenir la travailleuse et pour celle-ci, conserver son travail et son autonomie économique et financière est LA porte de sortie de sa situation.

La violence sexuelle faite aux femmes fait l'actualité. Il était temps ! La violence faite aux femmes, c'est aussi la moindre reconnaissance dont elles bénéficient dans le monde du travail. Le salaire est une reconnaissance élémentaire du travail essentiel qu'elles fournissent ! Le mois de mars est le mois de l'égalité salariale : n'hésitez pas à nous rejoindre sur nos lieux d'actions et à nous suivre sur [facebook.com/femmescsc](https://www.facebook.com/femmescsc) !

⁶ Fondation Travail-Université, Le genre dans les négociations collectives sectorielles. Structure et dynamique des commissions paritaires, Notes Education Permanente, N° 2010-8, Bruxelles, septembre 2010, http://www.ftu.be/documents/ep/2010_08_Genre%20negociations%20collectives%20sectorielles_1.pdf

⁷ Institut pour l'Égalité des Hommes et des Femmes, « Grossesse au travail. Expériences de candidates, d'employées et de travailleuses indépendantes en Belgique. Rapport 2017 », http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/107_-_grossesse_au_travail.pdf

DU CARE POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES FEMMES ?

Manoë Jacquet

Coordinatrice de la plateforme pour promouvoir la santé des femmes

L'année 2017 s'est révélée une année explosive de déclarations, de témoignages et d'ouverture de la parole pour les femmes. Depuis octobre, les réactions virales liées aux hashtag *balancetonporc* et *metoo* démontrent que la plupart des femmes souffrent ou ont souffert, à un moment donné de leur vie, de violences liées au genre, que cela soit dans l'espace privé ou public¹. Ces violences touchent à l'intégrité corporelle, psychologique ou sexuelle des femmes et sont un facteur de vulnérabilité pour leur bien-être physique et psychique.

Au printemps 2017, un autre buzz secouait également la toile. La bloggeuse et dessinatrice Emma publiait « Fallait demander »², une bande dessinée relative au concept de « charge mentale ». Par ces dessins, elle illustre que le soin à l'entourage et du foyer ne se réduit pas à des tâches, mais suppose aussi de devoir y penser et l'organiser. Les réactions en chaîne qui ont suivi la publication de la BD ont démontré que, malgré certaines avancées en matière d'égalité femmes-hommes, ce sont encore majoritairement les femmes qui portent cette charge mentale et que celles-ci engendrent des états de fatigue et d'épuisement, mais aussi toute une série de troubles, par exemple liés au sommeil.

Le genre, un déterminant social de santé³

Ces éléments démontrent qu'au-delà du donné biologique, la santé des femmes est conditionnée par leur genre. Cela signifie que, dans une société sexiste et capitaliste, on attribue des rôles sociaux différenciés aux femmes et aux hommes, et on les hiérarchise de telle manière que ce qui est attribué au féminin est moins valorisé et plus invisible que ce qui est attribué au masculin. Par leur potentielle expérience de la maternité, les femmes sont ainsi placées comme des pourvoyeuses de soin aux autres (partenaire, enfants, parents, entourage proche) au point de s'oublier elle-même (*injonction au sacrifice de soi*). Les tâches et activités qu'elles réalisent au quotidien sont souvent considérées comme naturelles (*avoir plus de talents pour cela*) et allant de soi (*c'est normal !*). Trop peu souvent, on valorise, d'une part, les compétences que cela mobilise et, d'autre part, la charge que cela peut supposer.

Cette organisation sociale a maintenu pendant longtemps les femmes à l'intérieur des foyers. A partir du 19^{ème} siècle, les différents mouvements de lutte pour les droits des femmes ont permis aux femmes de réinvestir progressivement l'espace

public et d'intégrer largement le marché du travail. Néanmoins, ce mouvement ne s'accompagne pas d'un changement radical de l'ordre symbolique et d'une plus grande reconnaissance sociale et économique de ce qui est porté par les femmes. En effet, les secteurs de la santé, de l'aide sociale et de l'enseignement sont majoritairement féminins (*les femmes continuent de prendre soin*); ils sont généralement moins bien payés et sont constitués de contrats plus précaires (temps partiel, horaire coupé ou décalé par exemple dans le domaine du nettoyage). De plus, l'intégration des femmes sur le marché du travail n'a pas engendré un investissement proportionnel des hommes dans l'espace privé.

Pour une société du Care

Pour la *Plateforme pour Promouvoir la Santé des Femmes*⁴, il est temps d'inverser les valeurs qui rythment notre vie. Le « prendre soin » des autres et de l'environnement, aussi appelé *Care*, est un ensemble de responsabilités et d'activités nécessaires à la survie de notre société. Même le monde marchand ne pourrait d'ailleurs fonctionner si des personnes et des collectifs n'étaient pas attentifs à la qualité de l'alimentation, du lieu de vie, à la santé des enfants ou des personnes en situation de vulnérabilité, etc. Nous sommes toutes et tous (femmes et hommes, de tous âges, issu.e.s de tous milieux socioéconomiques et de toutes origines confondues) responsables de garantir une société du *Care* et chacun.e doit prendre sa part à hauteur de ce qu'il/elle peut.

Une meilleure répartition entre les genres, les générations et les milieux socioéconomiques permettrait à la fois de soulager celles et ceux qui le portent majoritairement (les femmes, mais aussi les personnes issues de milieux précarisés ou sans-papiers), de les revaloriser (que cela soit au niveau bénévole ou professionnel), d'engendrer d'autres dynamiques de travail (par exemple dans l'organisation des soins de santé), mais aussi de redéfinir les liens entre les personnes. Il est en effet difficile d'envisager une société du *Care* qui légitimerait des inégalités liées au genre (comme l'accès à l'emploi du fait de la maternité) ou banaliserait des violences comme le fait d'importuner ou d'abuser des jeunes filles et des femmes dans l'espace privé, public ou sur leur lieu de travail⁵.



¹ Metoo, pour ne rien voir, il faut le vouloir, carte blanche publiée le 23 octobre 2017. Disponible sur ; <http://plus.lesoir.be/120713/article/2017-10-23/carte-blanche-metoo-pour-ne-rien-voir-il-faut-le-vouloir>

² Fallait demander !, bande dessinée en ligne publiée le 9 mai 2017. Disponible sur : <https://emmaclit.com/2017/05/09/repartition-des-taches-hommes-femmes/>

³ Organisation Mondiale de la santé, Genre, femmes et santé. Disponible sur : <http://www.who.int/gender/fr/>

⁴ Voir notre site Internet : <http://www.plateformefemmes.be/>

⁵ Pour plus d'informations sur notre analyse en matière de Care, genre et santé des Femmes, demandez notre recherche-action Care, genre et santé des femmes, ainsi que notre document-plaidoyer qui reprend notre analyse et nos positions pour une société du Care.



Encore et toujours garantir les droits sexuels et reproductifs pour toutes les femmes

Analyser la société depuis le *Care* permet donc d'appréhender les problématiques de santé d'un autre point de vue et ainsi d'adapter l'accompagnement des femmes tout au long de leur parcours de vie. Comme le démontre notre récente recherche « Stigmatisation de la maternité au sein d'une société néolibérale. Entre représentations idéalisées et dévalorisation sociale : quel choix pour les femmes ?⁶ », une telle société n'est possible que si on permet aux femmes de s'émanciper de l'injonction à la maternité en garantissant l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse. Pouvoir choisir d'avoir des enfants ou pas est une condition non-négociable pour que les femmes puissent réinventer leur place dans le monde et choisir en toute liberté la vie qu'elles veulent mener.

En continuité, si la maternité est choisie, une société du *Care* garantit également un accompagnement périnatal de qualité, depuis la grossesse jusqu'au moins un an après l'accouchement car nous savons qu'au-delà la grossesse et l'accouchement, l'arrivée d'un enfant bouleverse la vie des femmes. Les politiques publiques doivent s'engager à des congés de maternité sans perte de revenus, des congés du/de la co-parent de plus longue durée et à un renforcement des congés parentaux. Nous ne le répèterons jamais assez : l'accès aux droits sexuels et reproductifs pour toutes les femmes du monde constitue un enjeu incontournable pour une société plus juste, plus égalitaire et à visage humain.

⁶ Disponible sur : http://asblcefa.be/cefa/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=38&Itemid=138

HISTOIRE QUOTIDIENNE DU COMITÉ DES FEMMES SANS-PAPIERS



Interview réalisée par Magali Verdier, CIEP-MOC Bruxelles

A l'heure où les attaques du gouvernement en place contre les migrant-es sévissent, le Comité des Femmes sans-papiers ne baisse pas les bras. Laurence N'Ganda, membre active du groupe nous raconte l'histoire du comité.

Comment a commencé le Comité des Femmes sans-papiers ?

Le Comité des Femmes sans-papiers a été créé en 2015 suite aux manifestations chaque week-end de femmes latino-américaines sans-papiers devant la Bourse pour revendiquer la régularisation. Sortir de l'isolement, être visible dans l'espace public a conduit d'autres femmes à se réunir pour dans un premier temps faire des activités ensemble. Les femmes ont commencé par trouver un lieu près de la place Stéphanie pour mettre sur pied un atelier de couture. Il était important pour elles d'avoir un lieu où se retrouver après avoir déposé les enfants.

Qui sont les femmes du comité ?

Ce sont des femmes seules avec enfants, d'autres sans enfants. Elles sont venues seules pour des raisons économiques pour assurer un avenir pour leurs enfants ou pour fuir un mariage forcé, comme une femme a mariée avec un vieux du village et qui est partie pour gagner sa liberté. C'est un groupe multiculturel, elles viennent d'Afrique, d'Europe de l'Est, d'Amérique latine. La plupart ne travaillent pas, pour se nourrir elles ont accès à des colis alimentaires, et elles ont accès à l'AMU et puis c'est tout.

Quels étaient les objectifs et revendications du groupe ?

L'objectif, c'était que les femmes soient capables de faire quelque chose car par manque de papiers, elles ne savent rien faire. On s'est donc dit « Mais pourquoi pas nous retrouver ensemble ? », pour partager de temps en temps notre quotidien, sortir de l'isolement, c'est très important. Nous faisons partie de la coordination des sans-papiers qui luttent pour la régularisation pour tout le monde et en plus nous sommes des mamans, nous avons des enfants et nous cherchons leur bien, raison pour laquelle nous voulons faire voir au gouvernement, qu'il y a des enfants et que ces enfants-là ont des droits comme tous les enfants. Or ils n'ont pas d'allocations familiales, ils ne bénéficient pas de bourse d'études, ils ne peuvent pas faire de sport ou d'autres activités, car nous n'avons pas d'argent. Ils vont à l'école avec leurs amis, mais les enfants sans-papiers ne peuvent voyager par manque de titre de séjour... tout ça c'est difficile pour les mamans, les enfants te demandent toujours « pourquoi je ne peux pas partir ? », et puis tu te dis « mais on doit pouvoir leur donner ce droit ! ». La Belgique est signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant, qui n'est pas respectée.

Vous travaillez sur les violences que subissent les femmes ici en Belgique ?

Pas spécifiquement, on en parle comme mais on voit que la violence est là. Déjà une femme qui n'a pas de papiers, qui n'a pas de quoi nourrir les enfants, qui ne peut pas aller par-ci par-là parce qu'elle a peur de se faire attraper par la police, c'est violent. C'est de la violence des institutions.



Quelles sont les difficultés que vous rencontrez au sein du groupe ?

Ce qui est difficile, ce sont les déplacements : les femmes n'habitent pas ensemble et puis comme dans tous les groupes, tu as des femmes qui sont assises et d'autres qui sont debout. Il y en a toujours qui tirent les autres. Il y en a qui supportent mieux les difficultés... Alors, on demande aux femmes plus fortes de tirer les autres. Par exemple, tu leur donnes des conseils pratiques, « il faut toquer à telle porte, aller voir telle association », on s'entraide quoi... et puis en plus tu as les problèmes de logement qui font défaut, tu ne sais pas où aller, il y en a qui sont dans les occupations et puis d'autres qui vont d'amis en amis.

Quels ont été les moments forts du comité ?

Nous avons organisé une manifestation le 8 mars en 2016, pour la journée internationale de la femme, avec l'aide de la coordination des sans-papiers, c'était magnifique, il y avait beaucoup de monde malgré la pluie.

Comment cela se passe-t-il avec la Coordination des sans-papiers, avec les hommes entre autres, ils vous soutiennent ?

Oui, tout à fait, ils nous soutiennent vraiment, ils sont là quand on a besoin d'eux.

Pour conclure, quelle est votre lutte prioritaire aujourd'hui ?

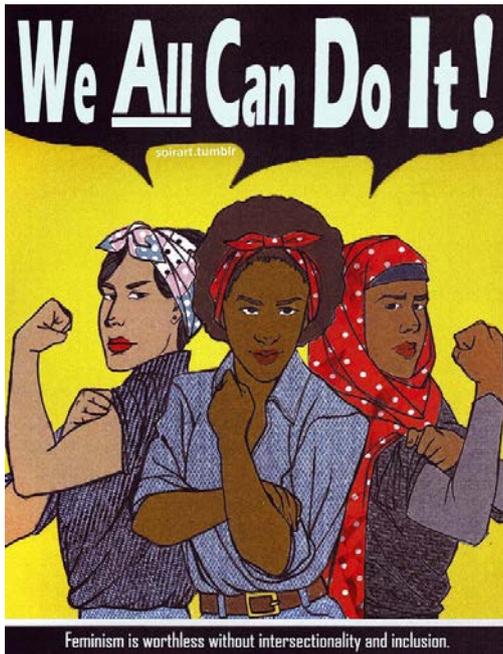
Notre priorité, c'est la situation des enfants qui est très préoccupante, et la lutte pour les allocations familiales qu'on a faite avec Vie Féminine, pour que les enfants aient les mêmes droits que les autres enfants, ils sont discriminés parce qu'ils ont des parents sans-papiers, or ces enfants sont innocents.





FÉMINISTES ET MUSULMANES BELGES : POUR UN FÉMINISME DÉCOLONIAL ET INCLUSIF

Seyma Gelen,
Doctorante en Sciences sociales à l'ULB
et cofondatrice du collectif féministe Kahina



Les féminismes musulmans sont des mouvements d'émancipation construits et portés par des femmes de confession et/ou de culture musulmane qui partent de leurs territoires de vie pour mettre sur pied un argumentaire féministe afin de défendre les droits des musulmanes, pour plus d'égalité, de liberté et de justice. Les revendications dépendent des contextes, de la période historique et des territoires, c'est pourquoi ce mouvement doit être conjugué au pluriel. Certaines comme Asma Lamrabet¹ déconstruisent les lectures patriarcales de l'islam. Dans les sociétés où les musulmans sont minoritaires, elles veulent combattre les discriminations en adoptant un discours féministe et antiraciste. Pour plus d'informations sur ces mouvements, le livre de Malika Hamidi « Un féminisme musulman, et pourquoi pas ? » et l'ouvrage dirigé par Zahra Ali, « Féminismes islamiques », sont à consulter.

Belgique francophone : le Collectif féministe Kahina

Des Belges racisées⁴ de confession et/ou de culture musulmane — dont je fais partie — ont pris la parole par une carte blanche parue dans la libre Belgique le 16 septembre 2016⁵, carte blanche dans laquelle elles dénoncent la multiplication des mesures en vue de refouler hors de la vie sociale les musulmanes portant le foulard et invitent la société à les entendre et à les rencontrer. Cette carte

blanche a été rédigée suite à l'affaire du burkini⁶ en France et un contexte de débats concernant l'islam et les musulman.e.s dans les espaces francophones⁷. En effet, au nom d'une laïcité — en France — et d'une neutralité — Belgique — des filles et femmes portant un foulard se voient refuser l'entrée dans les espaces d'émancipation que sont censés être l'école et le travail mais elles sont également stigmatisées comme soumises ou idiotes utiles de l'islam politique. Ce collectif a pris le temps de se constituer et de réfléchir sur divers enjeux pour se redéfinir « Collectif féministe Kahina⁸ » en septembre 2017. Le noyau dur est composé de femmes de confession et/ou de culture musulmane dans la mesure où les principales concernées par les mesures d'exclusion sont les mieux placées pour définir les luttes à mener contre les oppressions frappant un groupe social donné. S'y rajoute un second cercle de femmes de diverses appartenances et qui soutiennent le collectif. Enfin, un dernier cercle composé d'hommes. Le collectif définit son féminisme comme décolonial et inclusif. Décolonial car ce féminisme refuse la construction hiérarchique binaire du monde avec des féministes occidentales qui auraient trouvé « la Voie d'Émancipation » que toutes les femmes du monde devraient suivre⁹. L'intersectionnalité est présente dans notre réflexion et action : les femmes vivent diverses difficultés en fonction de leurs positions sociales et les discriminations se croisent. Kahina pose le défi d'être présente sur le terrain de la réflexion et de l'action féministe, elle fera parler d'elle dans les mois et années à venir.

Féministes, antiracistes et musulmanes : enjeux et défis multiples

Ces Belges musulmanes adoptent un argumentaire féministe même si elles ne se définissent pas toutes comme « féministes ». En effet, ce concept, chargé d'empreinte occidentale, en rebute certaines. Pourtant, quand on les écoute, on constate qu'il s'agit bien d'une posture et d'un discours de type féministes. Elles font face à divers détracteurs dont des féministes qui leur refusent le féminisme car elles sont musulmanes et/ou portent un foulard, des milieux musulmans et/ou antiracistes qui critiquent leur féminisme car ce serait une posture politique divisant les musulman.es



¹ <http://www.asma-lamrabet.com/>

³ <https://hyenesenjupons.com/2014/10/06/les-femmes-racisees-et-la-necessite-de-lintersectionnalite/>

⁴ <http://www.lalibre.be/debats/opinions/citoyennes-feministes-et-musulmanes-57dabba635704b54e6c338cc>

⁵ <http://lmsi.net/Soumission-bien-assumee>

⁶ http://blogs.politique.eu.org/henrigoldman/20090920_voile_islamique_la_curee.html <http://www.revuepolitique.be/revue/belges-et-musulman%C2%B7e%C2%B7s-le-defi-de-linclusion/>

⁷ <https://fr-fr.facebook.com/collectiffeministekahina/>

⁸ Ouardia Derriche, Seyma Gelen, "Pour un féminisme décolonial", Revue En Question, no 119, 2016, pp 34-41 Il s'agit de notre pensée théorique générale, accessible ici : <http://www.centreavec.be/site/sites/default/files/En-Question-Diversite-des-feminismes-paroles-aux-femmes0.pdf>

⁹ http://www.lemonde.fr/idees/article/2017/11/07/affaire-tariq-ramadan-nous-choisissons-d-inverser-la-charge-de-la-preuve-et-de-croire-la-parole-des-femmes_5211549_3232.html et

et/ou nourrissant le racisme et enfin les milieux racistes qui leur refusent toute prise de parole. Il faut noter que ces nouvelles féministes sont antiracistes : elles ne hiérarchisent pas les luttes. Certes, cette posture est très complexe. Ne les essentialisons pas pour autant : certaines ont une sensibilité féministe plus forte, d'autres une sensibilité antiraciste ou musulmane plus forte. Il arrive donc qu'elles prennent des positionnements différents qui peuvent attirer des réactions diverses, plus ou moins fortes¹⁰. Je me suis récemment positionnée pour une solidarité politique – au sens où l'entend Bell Hooks¹¹ – pour combattre ensemble racisme et sexisme, cette posture peut ne pas faire sens pour certaines. Ces féministes n'échappent donc pas à la diversité

humaine qui caractérise chaque groupe humain. A cet égard, il serait aussi utile de consulter l'ouvrage de Ghaliya Djelloul¹²: elle y déconstruit l'image d'homogénéité qui colle à la peau des musulmanes engagées. Un article d'Anne-Claire Orban résume bien les fractures traversant ce mouvement féministe musulman : « Notons que, comme dans tout mouvement social, il y existe différentes tendances, différentes fractures sur des sujets sensibles, notamment autour du corps des femmes et de la conception de la famille (avortement, GPA, homosexualité, etc.). » On peut y ajouter la question du foulard et du rapport à l'islam. Cette diversité est stimulante pour l'action et la réflexion.

¹¹ Seyma Gelen, Diversité, sororité...solidarité!, hors série de axelle magazine no 205-206, janvier-février 2018, page 58 (dossier « Révéler l'étoffe) <http://www.axellemag.be/dernier-numero/>

¹² <http://www.editions-academia.be/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=40079>

¹³ <http://www.bepax.org/publications/analyses/sous-le-voile-des-apparences-un-foulard-pour-l-emancipation,0000928.html>

BRISONS L'ENGRENAGE INFERNAL DES VIOLENCES MACHISTES !



Par Céline Caudron, coordinatrice nationale de Vie Féminine

Les violences faites aux femmes continuent de faire des ravages en Belgique. Si, grâce au dynamisme des mouvements féministes à travers le monde, l'opinion publique s'intéresse davantage ces derniers mois à certaines formes de violences machistes, celles-ci ne sont pas toujours bien comprises, leur ampleur et leurs conséquences restent sous-estimées et l'impunité est encore de mise. C'est sur base de ce constat et, plus encore, des réalités de vie des femmes que Vie Féminine s'attaque à la banalisation des violences et à l'impunité qui règne à leur égard, et cela plus particulièrement depuis le lancement de sa campagne « Brisons l'engrenage infernal »¹ en 2016. Histoire de contribuer à rendre plus adaptée, effective et efficace la lutte contre les violences machistes pour en finir enfin avec ce qui constitue une véritable urgence sociale.

Insultes sexistes, harcèlement dans l'espace public, violences conjugales, viols, mariages forcés,... les violences machistes sont multifformes. Mais elles sont parfois difficiles à repérer

parce qu'elles ne correspondent pas toutes aux idées que l'on s'en fait (85% des agressions sexuelles sont commises par des proches² plutôt que par un inconnu sur un parking comme dans les films). Beaucoup restent invisibles parce qu'elles paraissent « normales », « pas graves », ou parce qu'elles ne sont simplement pas nommées comme telles (une femme tuée par son (ex) partenaire violent n'est pas un « drame familial » ou un simple « faits divers » comme le présentent beaucoup de médias³ ; il s'agit bien de violences conjugales). La parole des victimes est souvent mise en doute, jusqu'à nier les violences vécues ou considérer les victimes comme responsables (les femmes qui se confient à des proches après avoir vécu une agression sexiste dans l'espace public rencontre dans 21% des cas une attitude de banalisation et dans 32% des cas de culpabilisation⁴ ; 20% des Belges estiment que les victimes inventent, exagèrent ou provoquent les violences⁵).

¹ Plus d'infos sur www.engrenageinfernal.be

² Amnesty International et SOS Viol, Etude des opinions et des comportements de la population belge en matière de violences sexuelles, Bruxelles, 2014 (téléchargeable sur www.amnesty.be).

³ Dans le cadre de l'assemblée de femmes AlterEgales organisée par la Ministre des droits des Femmes Isabelle Simonis (FWB), Vie Féminine a co-piloté une commission sur le traitement médiatique des violences en collaboration avec d'autres associations de femmes et l'Agence des Journalistes Professionnels. En sont sorties une série de recommandations (téléchargeables sur www.alteregales.be) et une étude menée par l'UCL qui sera présentée au printemps 2018.

⁴ Vie Féminine, Le sexisme dans l'espace public, c'est partout, tout le temps et sous toutes les formes ! Analyse des résultats obtenus dans le cadre de l'appel à témoignages sur le sexisme vécu dans l'espace public, Bruxelles, 2017 (téléchargeable sur www.engrenageinfernal.be).

⁵ Commission Européenne, Eurobaromètre (449) sur la perception de la violence de genre, Juin 2016 (téléchargeable sur www.eu.europa.eu).



Dans ce contexte, et malgré les dégâts qu'elles causent, la plupart des violences machistes restent impunies. Elles provoquent rarement une réaction des témoins (78% des Wallonnes victimes de sexisme dans l'espace public n'ont reçu aucun soutien des témoins⁶), ni même un suivi ou une condamnation en justice (70% des plaintes pour violences conjuguales sont classées sans suites et 11% aboutissent à une condamnation⁷. Pour le viol, ces chiffres sont respectivement de 50% et 4%⁸).



Pour contrer la banalisation des violences et l'impunité qui règne à leur égard, il est indispensable de bien comprendre de quoi on parle. Les violences machistes ne surviennent pas par hasard, malchance ou accident puisque force est de constater que, dans des intensités certes variables, elles sont omniprésentes au cours de la vie de toutes les femmes, quel que soit leur âge, leur origine, leur classe sociale ou leur culture (en Wallonie et à Bruxelles, 98% des femmes ont déjà vécu une agression sexiste dans l'espace public⁹; en Belgique, un quart des femmes déclarent avoir vécu des violences de la part de leur (ex) partenaire depuis l'âge de 15 ans¹⁰).

Ces violences sont faites aux femmes parce que celles-ci sont des femmes dans une société patriarcale qui garantit les privilèges et le pouvoir des hommes au détriment des droits, de l'autonomie, de l'intégrité, de la santé ou même de la vie des femmes puisque, en Belgique, au moins 39 femmes ont été assassinées en 2017 parce qu'elles étaient des femmes¹¹. Les violences

machistes sont l'expression de ce système de domination masculine qu'elles perpétuent et renforcent en retour. Il convient donc de parler non seulement de violences « faites aux femmes » mais, plus exactement, de violences « machistes », « de genre » ou « masculines », en référence au système de domination dans lequel elles s'inscrivent.

Cette lecture permet de souligner l'imbrication des différentes formes de violences machistes, le fait qu'elles sont

complémentaires et s'appuient les unes sur les autres. Sous cet angle, tolérer l'une ou l'autre forme de violence machiste considérée comme « moins grave » revient à accepter son principe (asseoir et perpétuer la domination masculine) et, donc, à légitimer toutes les autres qui se fondent sur le même principe. Même si les violences sont vécues avec plus ou moins d'intensité par chaque femme, en laissant des séquelles plus ou moins importantes, il n'y a donc pas de « petites » violences machistes, pas de hiérarchie de gravité sur leur principe : il convient de les combattre toutes avec la même force.

En même temps, comprendre les violences à la lecture du système dans lequel elles s'inscrivent met en évidence le fait qu'il ne s'agit pas d'une fatalité. La domination masculine est une construction sociale, intégrée par tous et toutes. Il est de notre responsabilité collective de la combattre pour construire ensemble d'autres références pour nos relations sociales, basées sur l'égalité, le respect, la solidarité. Il nous revient à toutes et tous de briser ensemble l'engrenage infernal des violences machistes !



⁶ JUMP, Mon expérience du sexisme : Étude sur la perception des comportements sexistes en Europe, novembre 2016 (téléchargeable sur www.jump.eu.com).

⁷ Charlotte VANNESTE, La politique criminelle en matière de violences conjugales : une évaluation des pratiques judiciaires et de leurs effets en termes de récidive, Bruxelles, 2016 (téléchargeable sur www.nicc.fgov.be).

⁸ Amnesty International et SOS Viol, Op. Cit.

⁹ Vie Féminine, Op. cit.

¹⁰ Agence des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne, Violence à l'égard des femmes, une enquête à l'échelle de l'UE, Luxembourg, 2014 (téléchargeable sur www.fra.europa.eu).

¹¹ En l'absence de statistiques officielles à propos des « féminicides » (assassinats de femmes parce qu'elles sont des femmes), la Plateforme Féministe contre les violences faites aux femmes relève la presse en ligne pour répertorier ces crimes, mettre des visages sur ces chiffres et faire pression sur les pouvoirs publics. L'objectif est aussi de rendre hommage à toutes ces femmes ainsi que, à travers elles, aux milliers de victimes des violences machistes qui y survivent au quotidien. (<http://stopfemicide.blogspot.be>)

LA LOI CONTRE LE SEXISME À L'ÉPREUVE DES FAITS

Camille Wernaers,
journaliste et militante féministe

La loi contre le sexisme dans l'espace public est très peu utilisée. Comment s'en étonner face aux obstacles rencontrés par celles qui souhaiteraient porter plainte ?



Savez-vous que la Belgique est pionnière en matière de lutte contre le sexisme? Notre pays est en effet le seul en Europe à disposer d'une loi contre le sexisme dans l'espace public¹. Celle-ci a été adoptée le 22 mai 2014, sous l'égide de Joëlle Milquet (cdH) alors ministre de l'Intérieur, et punit d'une peine d'un mois à un an de prison et/ou d'une amende de 50 à 1.000 euros l'auteur·e de tout geste ou comportement qui a pour but d'exprimer un mépris à une personne en raison de son sexe, que ce soit dans la rue, au travail, et dans d'autres lieux publics. Cette nouvelle législation a été décidée dans la foulée du documentaire de Sofie Peeters, *Femmes de la rue*, sorti en 2012, dans lequel elle filmait son vécu du harcèlement quotidien dans le quartier Anneessens. Ce documentaire a reçu un grand intérêt médiatique. C'est pour cela que certain.e.s l'appellent « loi réactionnelle » : qui dit « médias » dit « agenda politique ». Est-il besoin de préciser que le sexisme et le harcèlement n'ont pas disparu de nos rues ou de nos lieux publics, comme le récent mouvement *Me Too* l'a démontré ?

«Une main dans ma culotte»

Les associations féministes, qui avaient demandé depuis longtemps des mesures fortes, ne peuvent que constater les nombreux obstacles qui se dressent contre l'application de cette loi. En 2017, Vie Féminine a collecté les témoignages de centaines de femmes en Wallonie et à Bruxelles². 98 % d'entre elles disent avoir déjà subi le sexisme dans l'espace public. Elles racontent leurs agressions et l'après. L'analyse de ces témoignages a permis d'identifier certaines constantes. D'abord, ces agressions sont essentiellement verbales. « *Je vais baiser ta mère !*, lancé à ma fille de neuf ans en traversant la rue. », se souvient Julie³. Suivent ensuite les agressions physiques: « *En six mois, j'ai [...] eu une main dans ma culotte, un coup de poing et une tentative de 'bisou'* ». Après ces actes, les femmes se sentent mal: elles expliquent avoir ressenti de la colère, de la gêne et de la culpabilité. « *Je me sens seule, je perds confiance en moi, je me dis que je suis le problème. Je remets en question mes gestes, mon attitude, ma façon de m'habiller, de me déplacer* », confie Lisa. « [...] *J'avais envie de me laver après l'attouchement, voire*

même de me couper les seins. [...] J'aurais préféré ne jamais être une femme », résume Sara. L'entourage, par ailleurs, ne se montre pas toujours rassurant, comme le raconte Laure: « *J'ai fondu en larmes devant ma mère, à qui j'essayais d'expliquer la situation du mieux que je pouvais. Elle m'a rétorqué que je n'avais qu'à le repousser [...]* ». « *Les hommes de ma famille disent que ça n'est pas bien grave* », enchérit Marine.

Peu de plaintes

Difficile de se motiver à porter plainte lorsque ce que l'on a vécu n'est pas considéré comme grave. Ainsi, si 48% des femmes qui ont répondu à l'appel de Vie Féminine connaissaient la loi, seules 3% d'entre elles ont porté plainte. Une réalité qui se reflète également dans les chiffres nationaux fournis par le ministère de l'Intérieur: 25 plaintes en 2015, dont trois pour la Région Bruxelles-Capitale. « *Je n'ai pas porté plainte, et ce, pour plusieurs raisons: je ne savais pas qu'on pouvait porter plainte, et puis [...] porter plainte contre qui ? Je n'ai pas su identifier l'agresseur* », témoigne Chloé. C'est en effet à la victime d'apporter la preuve de son agression (la « charge de la preuve »).

Lorsque, malgré tout, les femmes passent la porte d'un commissariat, la rencontre avec les policiers et policières n'est pas encore de tout repos. Deux Bruxelloises racontent: « *Il n'était pas au courant de la loi, j'ai dû lui expliquer le concept du harcèlement de rue. Il a rigolé en me demandant si c'était vrai que j'avais « un beau cul » [l'un des commentaires de l'agression, ndlr]. Il m'a demandé comment j'étais habillée pour qu'on me parle de cette façon, m'a dit que ce n'était que des compliments. J'ai insisté pour porter plainte, avec succès [...]. C'était tellement pénible, je ne recommencerais plus jamais* ». « *Le policier a accepté de prendre note de l'incident, mais pas que je porte plainte. J'ai donc fait rédiger une note, qui bien entendu ne servira à rien, mais je ne voulais pas partir sans rien* ». La moitié des répondantes qui se sont tournées vers la police à Bruxelles se disent néanmoins « satisfaites » des conditions dans lesquelles elles ont été reçues, pour seulement 17% des Wallonnes. Une différence qui pourrait s'expliquer par l'existence des sanctions administratives communales dans certaines communes bruxelloises. Depuis 2012, ces sanctions punissent les injures sexistes en rue.



¹ Une loi contre le sexisme ? Étude de l'initiative belge, article en ligne : <http://journals.openedition.org/revdh/1130>

² « Le sexisme dans l'espace public », un rapport de Vie Féminine, octobre 2017 : <http://engrenageinfemal.be/wp-content/uploads/2016/10/Etude-Sexisme-web.pdf>

³ Tous les prénoms ont été modifiés

⁴ Voir le colloque « Femmes, justice, répression » de l'asbl Garance ce 3 mars 2018



Contre le « sexisme »

Reste encore le nom de la loi, qui dérange notamment Irène Zeilinger, de l'asbl Garance: «*Cette loi ne lutte pas contre le sexisme. Elle fait plus de dégâts qu'autre chose, en créant la confusion entre le harcèlement de rue, c'est-à-dire la volonté d'humilier une femme à un moment donné, et le sexisme, qui est celle d'humilier toutes les femmes en général. Le harcèlement de rue n'est que la pointe de l'iceberg*». Elle ne s'applique pas aux publicités sexistes par exemple, qui pullulent dans les rues et dénigrent toutes les femmes.

Le mouvement féministe belge attend de pied ferme une évaluation de la loi, alors que grandit en son sein une réflexion autour de la répression. Des voix s'élèvent⁴ pour s'interroger sur l'utilité de créer des lois et de punir sans travailler en amont à la prévention et à l'éducation. Tout l'enjeu serait alors de pérenniser les associations de terrain. Une vraie gageure par les temps qui courent.

Pour aller plus loin :

Le dossier du magazine Axelle sur son site:

La loi contre le sexisme a trois ans : pourquoi si peu de plaintes ?
<http://www.axellemag.be/loi-contre-sexisme-peu-de-plaintes/>

⁴ Voir le colloque "Femmes, justice, répression" de l'asbl Garance ce 3 mars 2018

VIOLENCE ET HARCÈLEMENT AU TRAVAIL, ÇA SUFFIT !



Par Jennifer Van Driessche
 Solidarité Mondiale

La violence fondée sur le genre, essentiellement contre les femmes, renvoie à l'un des droits humains les plus bafoués au monde. Plus de 35 pour cent des femmes dans le monde ont subi la violence physique et/ou sexuelle. De même, entre 40 et 50% d'entre elles font l'objet d'avances sexuelles non souhaitées, de contacts physiques ou d'autres formes de harcèlement au travail. Il s'agit non seulement de la violation des droits humains la plus généralisée, mais aussi de la plus tolérée socialement. Cette problématique touche particulièrement les travailleuses les plus vulnérables et dont la jouissance des droits au travail tels que la liberté syndicale, la négociation collective, la non-discrimination et l'accès à la justice sont limités. Solidarité Mondiale contribue à les rassembler pour obtenir des changements durables. Plongée en Inde et au Costa Rica pour contrer ce fléau mondial.

Soutien des femmes : de l'Inde vers les pays du Golfe, et retour...

Les femmes, qui émigrent en nombre de plus en plus important de leur pays d'origine, comptent aujourd'hui pour la moitié des migrations internationales, et font face à des problèmes spécifiques de sécurité et de protection.

Chaque jour, des milliers de femmes indigentes des villages du Tamil Nadu, un état rural du Sud de l'Inde, empaquettent leurs maigres possessions et décollent vers les sables dorés des pays du Moyen-Orient pour y travailler comme domestiques. Le 'National Domestic Workers Movement¹ (NDWM), un de nos

partenaires en Inde, s'engage dans la défense des droits de ces travailleuses particulièrement vulnérables.

Avec des salaires promis trois fois plus élevés que ce qu'elles peuvent gagner à la maison, elles semblent faire le bon choix. Mais peu éduquées, leurrées par des agents de recrutement indiens peu scrupuleux, leurs rêves de pouvoir aux besoins de leurs enfants restés à la maison sont souvent brisés au bout du chemin. Les violences de la part des employeurs ne sont pas rares, et même si les travailleuses se trouvent en position de poursuivre en justice les responsables de leur exploitation, la nature même du travail domestique rend difficile la récolte de témoignages à charge ou de preuves. Isolées dans les maisons, sans la liberté de communiquer avec leur famille, leur ambassade ou un syndicat, les travailleuses domestiques ont beaucoup de difficultés à porter plainte auprès de la police, et d'être prises au sérieux. Les préjugés vis-à-vis des femmes, des travailleurs migrants et des victimes de violences jouent malheureusement souvent en faveur des employeurs.

Le NDWM intervient à différents niveaux pour empêcher ces situations d'exploitation extrême. D'une part, ils organisent



de nombreuses activités de sensibilisation dans les zones d'où partent de nombreux travailleur.se.s migrant.e.s (campagnes de porte à porte, rencontres avec des femmes, affichage dans les écoles, ...). Le NDWM organise aussi une formation pré-départ qui prépare les candidats à l'émigration en leur donnant des indications sur les pratiques culturelles dans leur pays de destination, mais aussi une série de recommandations sur les procédures à suivre en cas de problèmes.

Lorsqu'il y a une opération de secours à organiser, le NDWM organise les contacts avec les autorités indiennes et avec les volontaires dans les pays de destination. Ils aident les travailleuses dans leurs démarches de retour, ce qui parfois leur permet d'obtenir une assistance financière de la part du gouvernement.

En 2016, le NDWM a géré 31 cas de retour de travailleurs migrants du Koweït, d'Oman, d'Arabie Saoudite et du Qatar, où les travailleuses ont été secourues et rapatriées vers leurs familles. Enfin, le NDWM s'engage aussi dans le plaidoyer sur les droits des travailleur.se.s domestiques migrant.e.s, qu'ils soient népalais et travaillant en Inde, ou indiens émigrant ailleurs. La sécurité sociale est l'un de leurs chevaux de bataille !

Faire réseau : au Costa Rica, un séminaire pour s'organiser

Mettre un terme aux violences sexistes sur le lieu de travail, cela passe également par un travail important de plaidoyer. C'est la réflexion qui a rassemblé une trentaine de femmes syndicalistes issues de tous les continents (des organisations partenaires de Solidarité Mondiale et de la CSC) lors d'un séminaire au Costa Rica au mois d'octobre 2017, en marge de la conférence mondiale des

femmes de la CSI. Objectifs : partager des stratégies, des études de cas, des analyses de genre, créer des échanges de bonnes pratiques et surtout préciser, ensemble, les revendications clés qui garantiront une incidence politique à l'OIT en juin 2018, lors de sa conférence internationale annuelle.

Seuls certains pays offrent une protection contre la violence et le harcèlement à l'égard des femmes et des hommes au travail. Ailleurs, on dénonce encore la persistance d'importantes lacunes politiques et réglementaires. Sakuntaya du Népal témoigne : "La violence contre les filles et les femmes est partout dans mon pays : à la maison, au travail, dans la rue. Ça se passe comme si c'était le cours normal des choses." Tristement, on entend les mêmes histoires de la part de nos partenaires africains et latino-américains.

La violence liée au genre est un phénomène mondial. Pendant le séminaire, nous avons partagé de nombreuses stratégies que les syndicats ont déjà mis au point pour inverser cette tendance, telles que : l'organisation des groupes vulnérables, l'autonomisation des femmes, le lobbying politique, des campagnes visant à sensibiliser le public, l'accompagnement des victimes de violences, les alliances avec des mouvements de femmes... Et, "last but not least" : travailler aussi au cœur de son organisation à plus de représentativité, y compris dans les postes de direction.

En 2018, l'Organisation Internationale du Travail organisera une conférence sur ce thème des violences au travail. Les femmes réunies au Costa Rica, avec les syndicats du monde entier, feront tout leur possible pour y obtenir une convention contraignante à l'issue des débats.



Copyright photos: NDWM

¹National Domestic Workers Movement (NDWM) : Le mouvement national des travailleurs domestiques a été créé à Mombay en 1985 par Soeur Jeanne Devos, en vue de venir en aide aux très nombreuses travailleuses domestiques exploitées au sein de familles.



AGENDA

Jeudi 22 mars 2018 de 9h30 à 16h30

Journée de lancement de la **campagne « vêtements clean »**
La Coupe du Monde approche. Nos Diables Rouges s'entraînent avec acharnement et se préparent mentalement à affronter leurs futurs adversaires. Nous aussi! Nous sommes prêts à marquer des goals pour que les confectionneuses de leurs maillots aient un salaire décent et de bonnes conditions de travail.

Une campagne à l'initiative de la CSC, la CSC sporta, l'ACV-CSC METEA, la CNE, la CSC alimentation et services, la CSC Services publics, la Mutualité chrétienne, énéoSport et Altéo, en collaboration avec achACT. Animée par Solidarité Mondiale. Programme de la journée sur <http://www.solmond.be/22-03-Journee-de-lancement-de-la-campagne-Vetements-Clean>

Lieu : Aeropolis, Chaussée de Haecht 579, 1030 Schaerbeek
Inscription : hilde.ceulemans@wsm.be, tel. 02 246 36 85

Les 22 mars, 19 avril, 17 mai et 14 juin 2018 de 8h30 à 16h30

Formation de 4 jours sur la réduction collective du temps de travail (RTT) vu sous l'angle du genre « **La RTT en 2018 : Utopie ou réalité** »

Organisé par les Femmes CSC

jour 1

22 mars : Rue Pléтинckx 19 à 1000 Bruxelles

jour 2

19 avril : Rue du Marché aux Herbes 105 à 1000 Bruxelles

jour 3

17 mai : Rue du Marché aux Herbes 105 à 1000 Bruxelles

jour 4

14 juin : Chaussée de Louvain 510 à 5004 Bouge

Samedi 24 mars 2018 à 14h

Manifestation nationale « **Unis contre le racisme, ensemble pour les droits sociaux** »

Départ : Gare du Nord

Infos : antiracisme2018@gmail.com

Mardi 27 mars 2018 à 20h

Conférence « **Le vélo, c'est bon pour la santé !** Mais pas n'importe comment. » animée par Julie WYNANTS, fondatrice de Body Moves Mind.

Lieu : ViaVia Café – Quai aux briques 74 à 1000 Bruxelles

Infos et inscription : infor.sante.bxl@mc.be

Téléphone : – 02/ 501 51 98

Jeudi 12 et vendredi 13 avril 2018

Semaine sociale du MOC sur la « **L'état de la démocratie** » avec notamment Jean De Munck, Baptiste Champion, Périne Brotcorne, Edgar Szoc, Ugo Palheta, John Pitseys, Stéphanie Demblon et Christian Laval

Lieu : CEME (Charleroi Espace Meeting Européen) Rue des Français 147 à 6020 Charleroi

Infos et inscription : maria.vasquez@moc.be

Atelier de création d'histoires digitales

Tous les jeudis (mars à mai 2018) de 13h30 à 16h

Création de courts métrages montage associant des photos, un bout d'histoire, de la musique, le tout en 3 minutes à partir de votre vécu et qui fera écho chez d'autres

Organisé par les Équipes populaires

Lieu : Rue du Fort 37 à 1060 Saint Gilles

Inscription obligatoire : Maria Da Silva Diniz

dasilva@equipespopulaires.be - 0474 95 97 25 ou 02/557 88 50

Formation Agent en Tourisme

Organisé par CEFAID asbl Centre de formation en insertion socio professionnel

Lieu : Avenue du Parc 89, à 1060 Saint Gilles

Infos : secretaria@cefaid.be - 02/537 04 87

Sélections et inscriptions de janvier à mai 2018 de 9h à 17h

Samedi 21 avril 2018 à 14h

Débat thématique du MOC Bruxelles sur les élections communales à Schaerbeek

Infos: gilles.maufroy@mocbxl.be

Pour s'abonner
au Chou de Bruxelles,
versez
10 euros sur le compte
799-5501554-07
avec la mention
« abonnement au Chou ».

Éditrice responsable :
Myriam Djegham
rue Pléтинckx, 19 - 1000 Bruxelles
Impression : CF2m ASBL
avenue du Parc, 87-89
1060 Bruxelles
tél : 02/538 01 92
fax : 02/534 38 89
Design : Pixel & CO

